



Charte énergétique et environnementale

Efficacité énergétique - Ressources - Déchets - Prévention - Amélioration continue

Version 2.0 | Entrée en vigueur : 7 septembre 2026 | Document public

Objet. Cette charte définit les engagements de Robert Laminage SA (RLSA) pour maîtriser ses consommations d'énergie, prévenir les pollutions et améliorer l'utilisation des ressources sur son site du Locle.

1. Champ d'application et gouvernance

Elle s'applique aux activités de RLSA à La Jaluse 15, CH-2400 Le Locle. La direction approuve les priorités, attribue les responsabilités et examine au moins une fois par an les résultats, les risques et les actions d'amélioration.

Les collaborateurs contribuent à l'application de la charte par la maîtrise des procédés, le signalement des écarts et l'utilisation responsable de l'énergie, de l'eau et des matières.

2. Objectif énergétique et suivi annuel

- Poursuivre l'objectif contractuel de réduction de 10 % de la consommation énergétique totale d'ici 2027, selon le périmètre et l'année de référence définis dans la convention d'objectifs conclue avec la Confédération suisse ;
- suivre chaque année l'énergie finale par agent énergétique, les indicateurs d'activité, les mesures mises en œuvre et leur effet documenté ;
- renseigner, contrôler et valider le rapport annuel dans l'outil COS de l'OFEN (ZVM-Tool en allemand), puis le transmettre dans le délai applicable ;

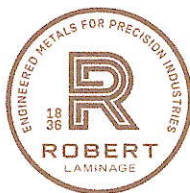
État du suivi : le rapport de monitoring 2025 a été soumis dans le nouvel outil fédéral le 29 juin 2026.

3. Électricité et refroidissement

- Pour l'année 2026, l'électricité achetée pour le site est couverte par l'offre Viteos « Hydraulique européenne », qualité 100 % grande hydraulique européenne ;
- renouveler et archiver chaque année la preuve relative à la qualité de l'électricité achetée ;
- pour le refroidissement des équipements de production, ne pas utiliser d'eau potable et exploiter les installations sans système conventionnel de climatisation, sous réserve de toute évolution technique ultérieure.

4. Déchets et circularité

- trier les chutes de matières premières et les remettre à une filière de valorisation ou de recyclage appropriée ;
- séparer notamment le PET, le papier, le carton, le bois et les huiles usagées, puis conserver les justificatifs utiles selon la nature du déchet ;
- qualifier les prestataires concernés et vérifier les certificats en vigueur avant de mentionner leurs certifications ISO 9001, ISO 14001 ou ISO 45001.



5. Prévention des pollutions et usage des ressources

- prévenir les déversements et émissions accidentels par des règles de stockage, de manutention et d'intervention adaptées ;
- maîtriser les produits chimiques et les huiles usagées, former les personnes concernées et traiter tout incident de manière documentée ;
- entretenir les équipements et rechercher des améliorations qui réduisent les consommations inutiles d'énergie, d'eau et de matières.

6. Achats responsables et collaboration clients

- intégrer des critères environnementaux et énergétiques proportionnés au risque dans la sélection et le suivi des fournisseurs ;
- considérer un système de management certifié, notamment ISO 14001 ou ISO 45001, comme un élément de preuve parmi d'autres et non comme une garantie absolue de performance ;
- collaborer avec les clients afin de réduire les pertes de rendement et les déchets, sans publier de bénéfice environnemental non démontré.

7. Transparence, amélioration et révision

Les résultats et allégations externes reposent sur des données documentées et un périmètre clairement défini. La présente charte ne constitue ni une certification de système de management, ni un bilan carbone, ni une déclaration de neutralité climatique.

RLSA examine la charte au moins une fois par an et lors de tout changement significatif de la réglementation, de la convention d'objectifs, de l'outil de suivi, du procédé ou de l'approvisionnement énergétique.

Références principales

OFEN - Outil COS: <https://www.zv-energie.admin.ch/fr/outil-cos>

OFEN - Saisie d'un rapport de suivi: <https://www.zv-energie.admin.ch/fr/saisie-dun-rapport-de-suivi>

ISO - ISO 45001:2018: <https://www.iso.org/standard/63787.html>

RLSA - Qualité et environnement: <https://www.robertlaminage.com/qualite-et-environnement>

Preuve interne: Attestation Viteos 2026 « Hydraulique européenne » et confirmation de soumission du monitoring 2025.

Approbation

Approuvé pour Robert Laminage SA

Le Locle, le 7 septembre 2026

Aubin Robert-Prince

CEO / CSO

Signature :